

CARTES DE PÊCHE 2026

Comment se procurer la carte de pêche ?

- En ligne sur www.cartedepeche.fr
- Chez l'un des nombreux dépositaires du département (voir page 46)
- Auprès de la Fédération Départementale ou de votre AAPPMA



En prenant une carte de pêche dans les Hautes-Pyrénées, vous devenez membre d'une des 18 AAPMAs du département. La carte de pêche est strictement personnelle. Pour être valable, elle doit être entièrement lisible et accompagnée d'une photo. Tout pêcheur doit être en possession de sa carte de pêche et d'une pièce justifiant son identité. En cas de perte de ces documents, vous devez vous mettre en rapport avec votre Fédération.

Attention, l'AAPPMA La Gaule Louronnaise est non réciprocitaire.

114€

Carte «Personne Majeure» INTERFEDERALE

Pêche dans les cours d'eau et lacs des Hautes-Pyrénées avec réciprocité dans 91 départements

CPMA : 33€ - RMA : 8.80€
FD et AAPPMA : 45.20€
Club Halieutique : 27.00€

42€

Carte découverte Femme

Pêche dans les cours d'eau et lacs des Hautes-Pyrénées avec réciprocité dans 91 départements.

Limitée à une seule ligne.

CPMA : 10.80€
RMA : 8.80€
FD et AAPPMA : 22.40€

87€

Carte «Personne Majeure»

Pêche uniquement dans les cours d'eau des Hautes-Pyrénées.

Non valable pour les lacs et les autres départements (voir timbre halieutique).

CPMA : 33€
RMA : 8.80€
FD et AAPPMA : 45.20€

27€

Carte «Personne Mineure»

Permet aux jeunes de moins de 18 ans (au 1^{er} janvier de l'année) de pêcher dans les cours d'eau et lacs des Hautes-Pyrénées avec réciprocité dans 91 départements.

CPMA : 6.40€
FD et AAPPMA : 20.60€

8€

Carte découverte - de 12 ans

Permet aux jeunes de moins de 12 ans (au 1^{er} janvier de l'année) de pêcher dans les cours d'eau et lacs des Hautes-Pyrénées avec réciprocité dans 91 départements. **Limitée à une seule ligne.**

CPMA : 1.00€
FD et AAPPMA : 7.00€

36,5€

Carte «Hebdomadaire»

Permet la pêche pendant **7 jours consécutifs** dans les cours d'eau et lacs des Hautes-Pyrénées avec réciprocité dans 91 départements.

CPMA : 10.60€
RMA : 3.80€
FD et AAPPMA : 22.10€

18€

Carte Journalière

Permet la pêche pendant une journée dans les cours d'eau et lacs des Hautes-Pyrénées uniquement.

CPMA : 4.20€
RMA : 1.00€
FD et AAPPMA : 12.80€

*CPMA : Cotisation Pêche et Milieu Aquatiques (FNPF)

*RMA : Redevance pour la protection des milieux aquatiques (Agence de l'Eau)